



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 décembre 2024 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Départ après la 5 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	Pouvoir de Louis ALLARD
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
27 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
30 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
31 MERY	T FONTAINE Nathalie	
32 MERY	T ROULET Stéphane	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Départ après la délibération 20
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
43 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Karine DUBOUCHET REVOL (AIX-LES-BAINS)

Marine FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Marthe MASSONNAT (BRISON-SAINT-INNOCENT)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 31 Année : 2024  
Exécutoire le : 19 DEC. 2024  
Publiée / Notifiée le : 19 DEC. 2024  
Visée le : 17 DEC. 2024

### *VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE* **Prise de participation de Grand Lac à la SCIC ALPES CONSIGNE** **Soutien à la filière de consigne des emballages en verre pour réemploi**

---

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique en matière de valorisation des déchets, Grand Lac soutient les initiatives économiques en faveur de l'économie circulaire et notamment la prévention des déchets.

Dans le cadre de son programme local de prévention (PLPDMA), Grand Lac s'est engagé à accompagner les usagers pour réduire la quantité de déchets ménagers produits sur le territoire.

La société coopérative d'intérêt collectif "Alpes Consigne", créée en avril 2021, porte le projet d'implantation d'une laveuse de contenants en verre et de mise en place d'une filière complète de collecte et de lavage de contenants, en vue de leur réutilisation sur le territoire de trois départements : Isère, Savoie et Haute Savoie.

Une étude de faisabilité menée par Alpes Consigne en 2020 a permis d'identifier le gisement de contenants captables, soit 2 880 000 contenants par an sur les trois départements.

Au prorata de la population, on peut estimer à 243 400 le nombre de contenants qui pourraient être concernés par la consigne, soit environ 122 tonnes.

Alpes Consigne constitue ainsi un acteur important de la mise en place de la consigne de verre pour réemploi à destination des particuliers, et il s'agit du seul acteur ayant engagé cette activité indépendamment de la production du contenu (jus, yaourts, lait...). Dans les perspectives à moyen terme, Alpes Consigne prévoit également de s'intéresser au réemploi des bouteilles dans les cafés, hôtels et restaurants (CHR), ainsi qu'au lavage et au réemploi d'autres contenants en verre (bocaux, plats) qui viendraient augmenter significativement le volume de verre réemployé.

L'entrée de Grand Lac au capital de la SCIC Alpes Consigne permettrait de répondre aux enjeux suivants :

- La structuration de la logistique de la consigne du verre.

La structuration de la filière de la consigne nécessite la mise en place d'une logistique de la collecte des bouteilles qui vient en complément de la collecte du verre pour recyclage par Grand Lac. La mise en place de cette logistique nécessite de réunir tous les acteurs concernés, des producteurs aux utilisateurs en passant par la collectivité, afin de massifier cette collecte.

- Un changement de posture.

L'intégration de Grand Lac lui permet de mieux intégrer les enjeux de la filière en changeant de posture pour être l'un des acteurs qui dialogue avec les autres parties prenantes de la SCIC.

Alpes Consigne repose sur une initiative citoyenne dont l'enjeu est d'aller convaincre, d'une part, les entreprises utilisatrices de bouteilles et bocaux de passer au réemploi et, d'autre part, les commerces, acteurs de la collecte, de s'engager.

- Soutenir la consigne pour réemploi sur le territoire de Grand Lac.

Grand Lac pourra contribuer à garantir la recherche de l'intérêt général dans la définition des conditions de la mise en place de la consigne. Elle peut également jouer un rôle important de soutien et de garante du projet auprès des acteurs à engager.

Concrètement le soutien de Grand Lac pourra se traduire sur son territoire par :

- La mise en place de 10 magasins supplémentaires en 2025/2026, soit 16 au total,
- La mise en place de 7 producteurs supplémentaires sur 2025/2026, soit 9 au total,

Estimation des quantités de bouteilles / tonnage collectés sur le territoire 2024/2025 :

- En 2025 : 12 500 bouteilles, soit environ 6,9 tonnes de déchets évités.

Alpes Consigne comprend actuellement 54 sociétaires pour un capital de 167 500 €. Comme dans toute SCIC, chaque sociétaire dispose d'une voix et participe à un collège d'acteurs.

Le sociétariat d'Alpes Consigne est réparti en 6 collèges : fondateurs, investisseurs, producteurs, distributeurs, salariés et bénévoles, et collectivités. Le conseil d'administration est composé actuellement de 11 membres, pouvant être augmenté à 18 membres.

La prise de parts sociales par Grand Lac s'inscrit dans le cadre de sa compétence valorisation des déchets.

Le capital initial de la SCIC s'établissait à 48 100 € qu'Alpes Consigne souhaite faire évoluer pour atteindre un capital de 288 700 € en 2026, et ce afin de faire face aux enjeux d'investissement dans le site de lavage et de mise en place d'une collecte sur les trois départements.

Il est proposé que le Grand Lac soutienne le développement de la consigne pour réemploi des emballages en verre sur son territoire sous la forme d'une prise de participation de 10 000 € au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ALPES CONSIGNE, soit 100 parts sociales.

Il convient par ailleurs de désigner un représentant pour Grand Lac au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SCIC Alpes Consigne. Il est proposé de désigner Jean-Marc DRIVET afin de représenter Grand Lac auprès de cette société.

Le montant de cette prise de participation est inscrit au budget 263.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de la participation précitée et l'entrée dans la SCIC Alpes Consigne,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2024

Le président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 54
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 31 : Prise de participation de Grand Lac à la SCIC ALPES CONSIGNE - Soutien à la filière de consigne des emballages en verre pour réemploi

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/12/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/12/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5270 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20241210-d5270-DE

---

**Date de décision :** 10/12/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.4. Interventions économiques  
7.4.5. Autres